



FICHE D'URGENCE

Année scolaire 2024-2025

Classe :

*Document non confidentiel valable dans l'enceinte du lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.
Le lycée et l'infirmière ne sauraient être tenus pour responsables des problèmes de santé des élèves qui n'auraient pas été signalés (en cas de besoin, joindre une enveloppe cachetée avec les informations confidentielles à l'attention de l'infirmière).*

ÉLÈVE	
NOM : _____	Prénom : _____
Né(e) le : _____	à : _____
N° de Sécurité Sociale de rattachement de l'élève : _____	

Responsable légal 1	
NOM : _____	Prénom : _____
Lien de parenté : _____	
Adresse : _____	Code postal : _____
_____	Commune : _____
Tél. Port. : _____	Tél. Dom. : _____
Tél. Trav. : _____	Courriel : _____

Responsable légal 2 (Préciser les informations différentes du responsable légal 1)	
NOM : _____	Prénom : _____
Lien de parenté : _____	
Adresse : _____	Code postal : _____
_____	Commune : _____
Tél. Port. : _____	Tél. Dom. : _____
Tél. Trav. : _____	Courriel : _____

PERSONNE SUSCEPTIBLE DE VOUS PRÉVENIR en cas d'urgence
NOM : _____
Prénom : _____
Tél. : _____
Lien de parenté : _____

CORRESPONDANT LOCAL pour les internes uniquement (obligatoire)
NOM : _____
Prénom : _____
Tél. : _____
Lien de Parenté : _____

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX DE L'ÉLÈVE

Nom et téléphone du médecin traitant : _____

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : _____ *Merci de joindre la copie du carnet de vaccination.*

Observations particulières (allergies, maladies, opérations, traitements, suivis spécialistes, précautions à prendre, ...) :

Contre-indication à la prise de certains médicaments. Si oui, lesquels :

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié d'un P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) pour un problème de santé (asthme, diabète, allergies, ...) ?

OUI

NON

Si oui, merci de contacter l'infirmière le plus rapidement possible

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas, l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un représentant légal.

En cas contraire, le retour pourra se faire par un transporteur privé à la charge financière de la famille.

Date :

Signature des parents ou du représentant légal :